

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n°2012-086 du 16 avril 2012 portant nomination de Monsieur Mouhaman Dahirou DAMBABA en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume d'Arabie Saoudite ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1^{er}: est nommé et promu à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au *grade de Commandeur* pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur **Mouhaman Dahirou DAMBABA**, Ancien Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume d'Arabie Saoudite ;

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Patrice TALON

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 24 - GCONB 20 - SGG 4 -
DEPARTEMENTS 12 - INTERESSE 01 - JORB 2.